

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE
SERVICE DES FORMATIONS
POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION

Consultation sur le projet de rapport concernant le Centre de formation professionnelle neuchâtelois CPNE

Avis donné par

Nom parti politique/faîtière/commission/conseil : Parti Socialiste Neuchâtelois (PSN)

Adresse : Avenue de la Gare 3 à 2000 Neuchâtel

Personne de référence : Kilian Winz Wirth

Téléphone : 0774597730

Courriel : secretariat@psn.ch

Date : 18/01/2021

Remarque importante :

Veuillez faire parvenir votre avis par voie **électronique** uniquement, jusqu'au **18 janvier 2021** à l'adresse suivante : SFPO.SecrDirection@ne.ch

Nous vous remercions de votre collaboration.

QUESTIONNAIRE

1. Questions générales sur le projet CPNE

1.1. Êtes-vous, de manière générale, en faveur de ce projet de réunion des centres de formation professionnelle existants en un seul établissement multisites organisé à l'échelle cantonale (CPNE) ?

Oui, tout à fait

Remarques éventuelles :

Dans l'ensemble, le PSN salue un projet pertinent, ambitieux et prometteur. Une porte d'entrée unique est tout à fait intéressante tant pour les étudiants et étudiantes (nous parlerons ici d'étudiants et pas d'élèves) que pour les adultes.

1.2. Que vous soyez globalement en faveur ou en défaveur du CPNE, quels sont à votre avis les deux ou trois points d'attention essentiels dans la mise en œuvre du projet ?

Remarques éventuelles :

Il est indéniable que le projet apportera une plus-value pour le canton et bien que déjà largement élaboré, le PSN ne cache pas son inquiétude sur divers points :

Ce projet met à mal les historiques et les formes de régionalisme présents dans notre canton. En ce sens et c'est notre principale inquiétude, la consultation ne nous permet pas de savoir quels vont être les moyens déployés pour un accompagnement au changement. Les études en action publique et l'expérience politique l'ont montré, seule une réforme peut réussir si une réelle stratégie de changement est déployée. Si les groupes de travail sont nombreux et les professionnels visiblement engagés dans la réflexion, il est nécessaire de proposer d'autres mesures une fois la politique mise en œuvre tant les enjeux sont importants ; enjeux mentionnés notamment au début de ce paragraphe.

2. Redéploiement de la formation professionnelle en pôles de compétences multisites

2.1. Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : « Réorganiser la formation professionnelle en pôles de compétences est une évolution que l'on observe partout ailleurs en Suisse ; Neuchâtel ne peut pas rester en arrière. » ?

Oui, tout à fait

Remarques éventuelles :

Etant donné la formulation de la question, nous ne pouvons qu'être d'accord ! Néanmoins, le rapport pose problème en regard du panorama intercantonal proposé. Mobiliser les pratiques dans d'autres cantons est intéressant toutefois, il ne s'agit que d'un récit descriptif en page 3 et suivantes. Pour permettre une bonne réalisation du projet, il conviendrait de s'intéresser plus en détail aux pratiques mises en place dans ces cantons et de proposer un récit interprétatif. Autrement dit, il s'agirait de proposer des résultats plus détaillés des pratiques en place et d'en proposer une interprétation. Le rapport gagnerait en qualité. Les questions qui se poseraient pourraient être les suivantes : quelles pratiques en place fonctionnent ? Quels sont les points de résistances ? Pourquoi de telles pratiques ne fonctionnent pas et quelles en sont les sources explicatives ? Les réponses à ces questions existent et permettraient au Canton de bénéficier des expériences réalisées ailleurs.

2.2. Le projet CPNE prévoit de réunir dans chaque pôle l'ensemble des métiers et des formations d'un domaine professionnel donné indépendamment des tailles très diverses que cela occasionne entre les pôles ; êtes-vous favorable à ce choix ?

Oui, tout à fait

Remarques éventuelles :

Le PSN salue la création d'un pôle préapprentissage et transition ; il est primordial.

Nous suggérons l'inscription des pôles existants dans le décret tout en ajoutant un pôle spécifique de formation continue pour adulte ; il doit faire l'objet d'un pôle à part entière dédié à ce sujet. En effet, dans une perspective mondiale avec des évolutions professionnelles extrêmement rapides, l'inscription des pôles au niveau légal permet d'assurer une forme de pérennisation des pôles qui pourraient être fragilisés à l'avenir.

Quant à la formation continue et formation pour adulte, nous regrettons que ce point-ci ne soit pas davantage développé. Nous sommes en faveur de la création d'un autre pôle chargé de la formation continue. Aujourd'hui, les enjeux en particulier pour notre canton sont colossaux et les évolutions professionnelles extrêmement rapides. Le Canton a besoin de se doter d'un pôle supplémentaire spécifique pour la formation continue. En effet, à l'instar des questions d'intégration ou d'égalité pour lesquelles nous avons doté l'Etat de délégués, la formation continue des adultes doit être traitée par des spécialistes dont c'est la mission première, ce qui évidemment n'empêche ni les collaborations et la recherche de synergie. Bien qu'entité singulière, ce nouveau pôle se doit d'être en étroite collaboration avec les autres pôles, ce afin de proposer des formations adaptées.

Aussi et tant l'expérience que les études scientifiques l'ont démontré, la précarisation des diplômés est une forme de précarité sociale : autrement dit, sans une réelle politique de formation continue pour ce public, beaucoup de ces personnes risquent une forme de décrochage social à long terme. En bref, la formation continue doit être mieux explicitée.

Il faut relever aussi que l'enseignement au numérique est absent du rapport ; ce dernier, au vu des enjeux, doit être intégré.

3. Considérations liées à l'emploi et aux équilibres régionaux

3.1. En raison de sa taille, le CPNE permettra de réduire les risques de perte d'emploi pour les collaboratrices et collaborateurs des centres actuels. Estimez-vous qu'il s'agit d'une considération importante ?

Oui, tout à fait

Remarques éventuelles :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.2. Le projet CPNE n'impliquera de changement de localisation que pour un nombre restreint de formations, le bilan global étant presque neutre (léger gain pour les districts des Montagnes). Êtes-vous favorable à cette volonté de maintien des équilibres régionaux ? Ou estimez-vous qu'il aurait fallu saisir l'occasion de centraliser les formations de manière plus marquée ?

Favorable au maintien des équilibres régionaux

Remarques éventuelles :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. Incidences financières

4.1. Le projet CPNE n'entraîne ni économie ni coûts nouveaux ; il n'engendrera pas de suppressions de postes d'enseignement ; les services centralisés et les organes de direction auront une ampleur similaire à l'addition de ce qui existe dans les centres actuels. Êtes-vous favorable à ce choix de neutralité financière ou estimez-vous que le projet aurait été l'occasion de générer des économies ?

Sans avis

Remarques éventuelles :

En l'état, le rapport ne nous permet pas d'avoir une bonne vue d'ensemble du point de vue économique. Les éléments sont lacunaires ; il est impossible de résumer un projet de cette ampleur aux seuls montants articulés.

5. Divers, autres observations

Remarques éventuelles :

Si nous comprenons bien qu'il s'agit de considérations structurelles ici, nous regrettons parfois le manque d'informations relatives à l'ancrage pédagogique. Dans quelle mesure la création de ce centre permettra aux enseignants une plus grande collaboration ? Comment composer avec l'autonomie des enseignants ? Que signifie pédagogie moderne ? Dans quelle mesure s'assurer de la formation continue des enseignants ?

Toujours dans une perspective pédagogique, qu'en est-il des activités culturelles pour ces jeunes ? A ce sujet, le rapport est très discret. L'enseignement de la culture dans les écoles professionnelles est en enjeu pédagogique fort, il s'agit d'un puissant pollinisateur de l'esprit d'ouverture favorisant la vitalité de notre démocratie d'une part et la créativité d'autre part.

Comment les besoins des élèves dys. ou malvoyants par exemple seront-ils pris en charge ? Le rapport ne dit rien sur les mesures prises pour ces élèves.

Toujours concernant l'accompagnement des élèves, le PSN se questionne sur les aides apportées aux élèves en matière de prévention notamment. Nous suggérons un renforcement des conseillers en apprentissage.

Au vu des enjeux pédagogiques et de la volonté de créer des synergies entre enseignants, nous souhaitons la création d'un « conseil professoral ». Il s'agirait d'un groupe d'enseignants qui statue sur les enjeux pédagogiques et certaines directions stratégiques à prendre.

Le PSN salue une phase pilote qui a été mise en place et décrite bien trop brièvement en p.15. Tout comme la partie relative aux pratiques en place dans les autres cantons, il s'agit ici d'explicitier davantage cette expérience et de nous renseigner sur les forces et faiblesses de cette dernière ; d'en adopter une posture interprétative.

Le rapport ne nous permet pas de comprendre la façon dont les acteurs ont été intégrés au processus réflexif de construction du projet. Certes si nous observons la création de groupes de travail, beaucoup de questions restent en suspens : quel est le pourcentage des professionnels impliqués ? Quelles sont leurs inquiétudes ? Qui s'est impliqué ? Voici quelques questions parmi d'autres que nous nous posons. Aussi, toujours dans une inquiétude de résistance au changement, certaines voix s'élèvent dans le canton pour souligner la rapidité du projet et la non-consultation de certaines entités, ce dès les prémises du projet et avant-même la consultation. Ici, nous réitérons notre appel à une extrême vigilance et l'élaboration d'une stratégie de changement en tenant compte de l'environnement des acteurs.

Nous observons que le CPLN fait appel à des prestataires externes en matière d'intendance. Nous regrettons profondément ce choix et appelons à repenser cette pratique ! Une école cantonale de formation se doit d'être exemplaire ; des intendants rattachés à l'institution sont nécessaires.

Il s'agit aussi de renforcer le suivi des métiers pour s'assurer que les étudiants et étudiantes aient de réelles possibilités une fois la formation terminée ; cette remarque s'inscrit dans le souhait d'une véritable formation continue nécessaire pour l'ensemble des individus.

Cette stratégie de formation doit s'accompagner de mesures complémentaires comme la gratuité des transports pour les jeunes. Si nous désirons une réelle mobilité cantonale des individus, il s'agit de mettre en place des mesures qui favorisent la mobilité de ces jeunes.

Enfin, notons que le CPNE est déjà « prêt » au niveau technique (CPNE-TI) avec une nouvelle organisation, un nouveau un logo, etc. alors que le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcé sur la création du CPNE. Cette manière de faire ne laisse aucune marge d'appréciation au Grand Conseil.

REMARQUE IMPORTANTE

Vos réponses sont susceptibles d'être transmises aux membres du Grand Conseil s'ils en font la demande. Si vous vous y opposez, il est important de le mentionner expressément sous la rubrique « Mention spéciale » ci-dessous en conformité à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), du 9 mai 2012.

Mention spéciale :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.